

Championnats suisses des métiers - SwissSkills 2025

Convention pour la participation aux SwissSkills – Championnats suisses des métiers des créatrices et créateurs de vêtements – vêtements pour dames

1. Exigences / conditions

- Le concours est ouvert aux créatrices/créateurs de vêtements pour dames (CFC) diplômés ou en cours de formation domiciliés en Suisse, qui ont effectué et achevé leur formation initiale en Suisse ou l'achèveront durant l'année en cours. Si le certificat de capacité n'est pas encore disponible au moment de l'inscription, il peut être remis après la procédure de qualification.
- Les participants sont admis jusqu'à l'âge de 21 ou 23 ans. Le/la gagnant/e du groupe d'âge jusqu'à 21 ans peut participer aux WorldSkills en 2026. Le/la gagnante de la catégorie d'âge jusqu'à 23 ans peut participer aux EuroSkills en 2027. Si cette chance n'est pas saisie, ce sont les candidats classés deuxièmes qui seront retenus.
- La maîtrise de différentes techniques de travail est requise ; sont également nécessaires le souci de la qualité, l'efficacité, l'engagement, la ténacité et l'envie de réaliser une performance, l'esprit d'équipe, l'ouverture et la confiance.
- Le/la gagnant/e du titre de champion/ne suisse s'engage à assumer des tâches de représentation (physique et/ou numérique) de la profession pendant 2 ans après l'attribution du titre de champion(ne) suisse.
- Les frais de représentation qui en découlent sont pris en charge par la fondation Schneiderhaus. Le montant des frais sera défini dans un contrat de représentation séparé.
- Les Championnats suisses des créatrices/créateurs de vêtements pour dames (CFC), qui se déroulent lors des SwissSkills, est une partie de la procédure de qualification en vue de la participation aux Championnats du monde - WorldSkills, lesquels se déroulent l'année suivante. Une place sur le podium n'est pas nécessairement obligatoire pour une nomination aux WorldSkills.
- Au moment de l'inscription aux SwissSkills – Championnats suisses des métiers, les participants sont actifs dans la profession de créatrices/créateurs de vêtements pour dames (CFC).
- L'employeur autorise le/la candidat/candidate à participer au concours, le/la soutient et le/la libère durant le concours.
- La présente convention, les documents requis et le formulaire d'inscription sont signés, remis complets et dans les délais au service d'inscription sous forme numérique (la date de réception du courriel fait foi).

2. Nombre de participants / admission

- Le nombre de participants est limité à 10 candidats. Une représentation de toutes les régions linguistiques de la Suisse est vivement encouragée (d,f,i). Les notes finales de la formation initiale et les recommandations de l'employeur sont déterminantes pour l'ordre d'admission.

3. Coûts

- La participation aux Championnats suisses des métiers est gratuite.
- Les coûts supplémentaires y afférents tels que frais de voyage, perte de salaire, préparation personnelle etc. incombent aux participants.
- En cas d'annulation de l'inscription à compter de 8 semaines avant la tenue des SwissSkills – Championnats suisses des métiers, ou si le/la candidat/candidate ne se présente pas au concours, ou en cas de non-respect des règles selon le point 7 Sanctions, le/la candidat/candidate doit déboursier au minimum un montant forfaitaire de Fr. 1'000.00 pour les frais engagés. Celui-ci sera porté en compte par SWISSMODE - commission Championnats des métiers.

4. Sponsoring

- Le sponsoring est pris en charge par SWISSMODE - commission Championnats des métiers

5. Inscription

Les documents d'inscription se composent de :

- Formulaire d'inscription
- Documentation sur le concept de collection (a été élaborée en 3^e année d'apprentissage)
- Convention signée et, le cas échéant, recommandation de l'employeur
- Certificat fédéral de capacité (CFC) avec fiche de notes de la procédure de qualification (PQ)
- Les documents d'inscription doivent être envoyés complets et dans les délais au service d'inscription sous forme numérique (la date de réception du courriel fait foi)
- Les participantes et participants qui achèvent leur formation en tant que créatrice/créateur de vêtements au cours de l'année des Championnats suisses des métiers doivent transmettre leur certificat fédéral de capacité (CFC) ainsi que la fiche de notes de la procédure de qualification (PQ)
- Les inscriptions incomplètes ou tardives ne sont pas prises en compte.

6. Décisions

- Tout recours contre une décision du comité est exclu.

7. Sanctions

- Le non-respect des conditions et des directives données par SWISSMODE – commission Championnats des métiers, ou tout comportement dommageable à l'esprit d'équipe entraînent l'exclusion du concours et de tous les événements se déroulant dans ce cadre. Le comité de SWISSMODE statue sur la disqualification à la suite d'une audition. Tout recours est exclu. En cas d'exclusion du concours, le/la candidat/candidate doit déboursier au minimum un forfait de Fr. 1'000.00 pour les frais engagés. Celui-ci sera porté en compte par SWISSMODE - commission Championnats des métiers.

8. Protection de la personnalité

- Le/la candidat/candidate donne son consentement à la saisie, la publication et l'archivage de ses données personnelles, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées de l'entreprise formatrice et du lieu de travail, ainsi qu'à tout matériel photographique et filmé réalisé lors de la manifestation.
- Lors de leur inscription, les candidats doivent indiquer si leur matériel photo et vidéo peut être utilisé pour les médias sociaux et sur le site Internet de SWISSMODE.
- Cette convention a été approuvée par le comité de SWISSMODE le 26.02.2025 et mise en vigueur.

Signatures

- Par la signature de la présente convention, le/la participant/participante accepte les conditions de participation et se déclare prêt à les respecter sans réserve.

Participant/participante :

Nom

Prénom

Adresse

Lieu et date

Signature

Employeur/Entreprise formatrice

Nom

Adresse

Lieu et date

Signature

Check-list d'inscription:

- Convention signée
- Inscription
- Evtl. Recommandation de l'employeur
- Copie CFC avec fiche de notes
- Documentation du concept de collection
- Photo d'identité (format vertical/JPG, GIF ou PNG/Min. 800x600 Pixel, max. 5 MB)

Secrétariat d'inscription:

La date limite d'inscription aux Championnats suisses des métiers des créateurs/créatrices de vêtements 2025 est fixée au jeudi 15 mai 2025. L'inscription se fait par voie numérique à info@swissmode.org. La date de réception de l'e-mail fait foi.

SWISSMODE Verband Bekleidung Schweiz
c/o Sekretariat IBBG
Aarauerstrasse 30
Postfach 268
4601 Olten
Tel. 044 252 32 20
<https://www.swissmode.org/>

Lien vers l'inscription :

<https://www.swissmode.org/fr/swisskills-fr/>

Délai d'inscription : 15 mai 2025 (La date de réception de l'e-mail fait foi).